



Droits de visites et d'hébergement en nounou?

Par FOLLOYE

Bonjour, je voudrais juste savoir si quelqu'un peut m'informer sur un point....Le papa de mon fils viens de m'informer que pendant le prochaines vacances il travaillera mais qu'il compte mettre notre enfant chez une nounou dont il refuse de me donner les coordonnées.

Je lui ai proposé de lui donner le petit tout les weekends pour compenser plutôt que de le prendre pour le mettre en garde chez une étrangère, ou encore de le mettre en vacances chez les grands parents paternel, voir même de le faire garder par sa compagne....

Il est déjà difficile pour le petit de rester 6nuits chez son papa car il n'y à pas de chambre et qu'il partage le canapé avec son papa....

Partager le canapé ne me parait pas très bien ni légal mais je ne veux pas le priver de son fils...

Une amie m'a montrée son jugement qui indique qu'une personne de confiance peut prendre ses enfants à la place du papa; notre jugement ne stipule aucune autre personne que le papa durant les périodes de weekends ou de vacances.

Merci d'avance pour vos réponses.